



Distr.:
LIMITEE

ECA/STAT/WG/PHC/95/17
8 novembre 1995

NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Groupe de travail régional
sur les recommandations pour les
recensements de la population et
de l'habitat de la série 2000 en Afrique

22-26 janvier 1996
Addis Abeba

**CONCEPTS, CLASSIFICATIONS ET TABULATION
DANS LES RECENSEMENTS DE L'HABITATION
EN AFRIQUE.**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1-5	1
II. SITUATION DES RECENSEMENTS DE L'HABITAT EN AFRIQUE	7-10	2
III. CONCEPTS ET CLASSIFICATIONS DANS LES RECENSEMENTS DE L'HABITAT	11-25	2
IV. TABULATION, ANALYSE ET PUBLICATION DES DONNEES SUR L'HABITAT.	26-28	7
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS ANNEXE	29-30	9

CONCEPTS, CLASSIFICATIONS ET TABULATION
DANS LES RECENSEMENTS DE L'HABITATION
EN AFRIQUE.

PAR

LA DIVISION DE LA STATISTIQUE DE LA CEA

I. INTRODUCTION

1. Un recensement de l'habitat se définit comme l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, exploiter, évaluer, analyser et publier ou diffuser de toute autre manière des données statistiques se rapportant, à un moment donné, à tous les locaux à usage d'habitation, ainsi qu'à leurs occupants dans un pays ou une partie déterminée d'un pays. Les recensements de la population et de l'habitat sont généralement effectués de façon simultanée compte tenu des rapports interdépendants entre les caractéristiques de la population et celles de l'habitat ainsi que des économies possibles de temps et de ressources que l'on peut faire en combinant ces deux opérations. On constate, et cela se justifie, que la priorité est donnée à l'étude des phénomènes démographiques dans les recensements de population et de l'habitat.

2. Dans les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et de l'habitation, il est indiqué que tout recensement doit fournir des renseignements sur l'habitat. Ainsi tous les pays africains qui ont réalisé leur recensement de la population pendant la période 1985-1994, ont considéré, à des degrés divers, les questions sur l'habitat dans ces opérations. Ils ont en général effectué un recensement de la population et de l'habitat/ou de l'habitation.

3. Le recensement de la population et de l'habitat constitue une source privilégiée de données sur l'habitat. Celles-ci peuvent être utilisées non seulement pour décrire la situation des logements mais pour l'élaboration de programmes de logements. Les données sur la population, notamment la structure et la composition des ménages, sont également des éléments indispensables pour l'élaboration de tels programmes.

4. Le choix et le nombre de sujets ainsi que le niveau de détails des données dépendent des besoins exprimés et des ressources à la disposition des responsables des recensements. La crise du logement se fait pesante surtout dans les grandes villes africaines et en particulier dans les capitales; cette situation mérite que, malgré la précarité des ressources pour l'exécution des recensements de la population et de l'habitat, les questions sur l'habitat soient examinées dans les recensements de la population et de l'habitat et même concerner uniquement ces zones.

5. Les données sur l'habitat, obtenues au cours d'un recensement de population peuvent être complétées au cours d'enquêtes ultérieures comme l'enquête post-censitaire ou une enquête spécifique sur l'habitat ou le logement.

6. On examinera dans le présent rapport, la situation des recensements de l'habitat de la période 1985-1994, les sujets retenus ainsi que les concepts et classifications utilisés. La tabulation, l'analyse et la publication des données de l'habitat seront également examinées. Enfin quelques recommandations sont proposées.

II. SITUATION DES RECENSEMENTS DE L'HABITAT EN AFRIQUE.

7. Le nombre de pays africains ayant effectué un recensement de la population et de l'habitat est de 40 (sur un total de 42) pour la période 1985-1994 contre 29 (sur un total de 47) pour la période 1975-1994. La proportion de pays ayant réalisé un recensement de la population et de l'habitat a donc augmenté entre les deux périodes même si le nombre de ces pays a diminué entre ces deux séries. Aucun pays africain n'a réalisé un recensement indépendant sur l'habitat. La combinaison des 2 recensements permet d'atteindre un double objectif: faciliter l'opération de dénombrement de la population sur la base des lieux d'habitation dénombrés et disposer de données intégrées qui permettent d'apprécier les conditions de vie des populations et des ménages.

8. Deux étapes peuvent être distinguées dans les recensements de l'habitat: la première au cours de laquelle les agents recenseurs identifient les bâtiments et logements et relèvent des informations qui leur seront utiles pour effectuer un dénombrement aussi exhaustif que possible. Dans la seconde étape, les agents recenseurs remplissent les questionnaires relatifs à l'habitat.

9. Dans la majorité des pays africains, l'identification et le dénombrement des locaux à usage d'habitation, vacants ou non, ou destinés à d'autres usages ont été réalisés avant la date fixée pour le dénombrement de la population. Ces travaux ont en général permis le remplissage de documents tels que les cahiers de tournée des agents recenseurs, cahiers indispensables pour leur progression dans les zones de dénombrement.

10. Les informations contenues dans les cahiers de tournées ou tout document similaire peuvent faire l'objet d'une exploitation afin d'obtenir des données sommaires sur l'habitat et les caractéristiques des occupants, en attendant l'exploitation proprement dite du recensement.

III. CONCEPTS ET CLASSIFICATIONS DANS LES RECENSEMENTS DE L'HABITAT.

III.1 Sujets retenus

11. Deux considérations fondamentales doivent être à la base du choix des sujets à inclure dans les recensements de l'habitat. Il s'agit de l'utilisation des données sur le plan national et de la comparabilité des données sur le plan international. Compte tenu

de l'incidence du nombre de sujets sur le temps du dénombrement, les ressources humaines et l'exploitation des données, les moyens financiers et matériels à la disposition du bureau de recensement seront déterminants pour le choix des sujets.

12. Il est important d'associer pendant la préparation du recensement les utilisateurs potentiels des données sur l'habitat et notamment le secteur privé qui peut avoir besoin de ces données pour l'élaboration de programmes de logements adaptés à la structure des ménages. La mise au point des définitions et classifications peut également être facilitée par cette association ainsi que l'analyse des données.

13. Les sujets relatifs à l'habitat se classent en 3 catégories qui sont:

- les caractéristiques du bâtiment où sont situés les locaux à usage d'habitation;
- les caractéristiques et installations des locaux à usage d'habitation; et
- les nombres et caractéristiques des occupants des locaux à usage d'habitation.

14. La prise en compte des différents sujets ainsi que les recommandations internationales et celles de la CEA sont décrites dans le tableau n°1 suivant. Les recommandations de la CEA et les dernières pour la région africaine ont été formulées par le Groupe de travail sur les recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation de la série 80 en Afrique. Ces recommandations n'ont pas été révisées pour les recensements de la série 90.

15. Les données du tableau qui concernent 19 pays montrent que les recommandations régionales, en ce qui concerne les types de questions ont été globalement suivies par les pays africains. Les sujets recommandés mais les moins bien considérés sont:

- l'emplacement des locaux. L'adresse, c'est-à-dire l'endroit où sont situés les locaux, le nom de la localité ainsi que le type de population, urbaine ou rurale, sont les éléments qui définissent, selon les recommandations des Nations Unies, l'emplacement des locaux à usage d'habitation. La non considération de cette question peut se comprendre dans la mesure où les systèmes de numérotation ou de dénomination des rues sont quasi-inexistants dans plusieurs villes ou régions africaines

- l'année ou période de construction/âge du bâtiment; les problèmes que soulève cette question, peuvent être comparés à ceux soulevés par la détermination de l'âge des personnes recensées au cours des dénombrements de population. La collecte des informations sur la date ou la période des événements pose de sérieux problèmes dûs à l'analphabétisme d'une importante partie de la population, au défaut de mémoire et à la non-disponibilité de l'information par des occupants non propriétaires des lieux habités

- l'existence de salles d'eau;

- et les installations destinées à la préparation des repas.

Tableau n° 1: Sujets sur l'habitat figurant dans les recensements de la population et de l'habitat de la série 90 en Afrique et dans les recommandations mondiales et classés prioritaires dans les recommandations de la CEA.

Sujet	Nombre de pays	Recommandations	
		Mondiales	CEA
<u>Bâtiment où sont situés les locaux à usage d'habitation</u>			
Type de bâtiment	1	x	
Matériaux des murs extérieurs	16	x	x
Matériaux du toit	16		x
Matériaux du plancher	16		x
Année ou période de construction/Âge du bâtiment	3	x	
<u>Caractéristiques des locaux à usage d'habitation</u>			
Emplacement	0	x	x
Type de locaux à usage d'habitation	11	x	x
Statut/mode d'occupation	17	x	x
Nombre de pièces	12	x	x
Type d'éclairage	15	x	x
Lieux d'aisance	18	x	x
Système d'alimentation en eau	18	x	x
Régime de propriété	0	x	
Salles d'eau	3	x	x
Installations destinées à la préparation des repas	8	x	x
Type de combustibles utilisé pour la préparation des repas	11		x
Utilisation des locaux à usage d'habitation	3		
<u>Nombre et caractéristiques de occupants des locaux à usage d'habitation</u>			
Novau familial conjugal	?	x	
Age du chef de ménage ou de la personne de référence	18	x	x
Sexe du chef de ménage ou	18	x	x
Type d'activité du chef de ménage ou	18	x	

Sujet	Nombre de pays	Recommandations	
		Mondiales	CEA
Profession du chef de ménage ou	18	x	
Ménage	18	x	x
Occupants	18	x	x
Modalités de jouissance	17	x	x
Durée de l'occupation	1		
Loyer	2	x	
Equipement ménager/Eléments de confort	10		

16. Malgré les difficultés prévisibles pour obtenir les réponses à certaines questions, des efforts doivent être faits par les pays africains pour la collecte d'informations sur les sujets recommandés. Par exemple, le calendrier historique utilisé pour déterminer l'âge des personnes recensées peut être recommandé pour situer l'année ou la période de construction du bâtiment.

17. Les sujets recommandés pour la région africaine et figurant dans le tableau n° 1 peuvent être de nouveau recommandés pour les recensements de la série 2000. Il serait souhaitable d'y ajouter:

- le type de bâtiment qui peut être considéré comme une donnée de base sur l'habitat,
- et l'année/la période de construction ou l'âge du bâtiment: les données sur cette variable au cours de recensements successifs ou comparées à celles provenant d'autres sources permettront entre autres de suivre l'évolution du secteur bâtiment,

18. D'autres sujets peuvent être recommandés par le Groupe de travail en fonction de besoins exprimés au niveau national et international.

III - 2 Concepts et classifications

III - 2.a Concepts.

19. Pour des besoins de comparaison des données aux niveaux régional et international, les concepts à élaborer dans ces recensements doivent être des adaptations au niveau de chaque pays, des concepts recommandés au niveau mondial. Les spécificités locales peuvent et doivent être décrites sans compromettre cette comparabilité. Des illustrations doivent être données autant que possible pour rehausser la qualité des données.

20. La non-disponibilité des manuels d'instructions aux agents recenseurs pour un nombre significatif de pays ou de rapports d'analyse constitue un handicap pour faire une analyse exhaustive des définitions appliquées pendant ces recensements. Toutefois les classifications utilisées indiquent des efforts d'amélioration des concepts sont vivement recommandables. Les services gouvernementaux ou privés chargés des problèmes de logements doivent être étroitement associés à l'élaboration de ces définitions.

21. Pour quelques sujets donnés, les définitions et classifications ci-après sont recommandées:
Bâtiment: un bâtiment est une construction indépendante qui comprend une ou plusieurs pièces et autres surfaces, est couverte par un toit et généralement limitée par des murs extérieurs ou des murs mitoyens allant des fondations jusqu'au toit.

Les catégories suivantes sont recommandées:

- a) Bâtiment constituant une unité d'habitation
 - séparé
 - non séparé
- b) Bâtiment comportant plus d'une unité d'habitation: par exemple immeuble divisé en appartements
- c) Bâtiment destiné à des personnes vivant dans des établissements: il s'agit des hôpitaux, prisons, casernes,...
- d) Autre

Locaux à usage d'habitation et type: ce sont des locaux distincts et indépendants utilisés comme habitation.

Ces locaux sont classés en deux grandes catégories qui sont: les unités d'habitation et les locaux d'habitation collective. Les premières comprennent :

- les logements classiques
- les unités d'habitation mobiles
- les unités d'habitation marginales

La seconde catégorie, les locaux d'habitation collective comprennent:

- les hotels
- les établissements
- les camps
- autre

Statut d'occupation: il détermine si le logement est occupé ou vide au moment du recensement

Modalités de jouissance: elles peuvent se définir comme modalités selon lesquelles un ménage occupe un local à usage d'habitation.

Les catégories retenues pour cette variable sont: propriétaire, locataire, sous-locataire, autre.

III -2.b Classifications

22. Le tableau n°2 suivant donne certaines classification utilisées lors de la collecte. Ces classifications font apparaître la situation particulière à chaque pays. Ainsi l'on rencontre pour le type de locaux à usage d'habitation les termes comme rugo pour le Burundi, lolwapa pour le Botswana, muzigo en Ouganda, kraal en Namibie...

23. Des lacunes subsistent dans ces classifications. En effet, certaines variables, dont les concepts sont différents, comportent des catégories identiques: il s'agit du type de bâtiment et des locaux à usage d'habitation; du statut d'occupation et des modalités de jouissance. Les participants sont invités à faire des recommandations pour remédier à ce genre de confusion.

24. Pour la comparabilité des données, il serait souhaitable que les pays ayant des types ou des structures d'habitations similaires se concertent pour adopter les mêmes définitions et les mêmes classifications. Ce serait le cas pour la concession, terme utilisé dans la majorité des pays de la sous-région Ouest-africaine.

25. Quant aux classifications au moment de la tabulation, celles-ci devraient fournir la répartition des chefs de ménage ou des ménages selon certaines caractéristiques et les principales catégories retenues. Les délais relativement longs d'exploitation des recensements ainsi que la non-disponibilité des tableaux pour un nombre significatif de pays réduisent l'analyse de cet aspect. Néanmoins, il faut souligner que d'avantage d'attention devrait être accordée lors de la préparation du recensement pour élaborer les classifications. Il est important de bien caractériser les variables pour aboutir à une bonne analyse des données de l'habitat.

IV. TABULATION, ANALYSE ET PUBLICATION DES DONNEES SUR L'HABITAT

26. Afin d'intéresser le public aux données sur l'habitat, les responsables du recensement devraient établir une liste de tableaux prioritaires. Ces tableaux seraient analysés et publiés en même temps que ceux produits pour l'analyse préliminaire des résultats de recensement.

27. On sait que la liste des tableaux à fournir est fonction de l'analyse prévue. Les contraintes d'ordre financier et matériel peuvent limiter la production des tableaux nécessaires, ce qui limite l'analyse.

28. Les lacunes constatées au sujet de l'analyse et de la publication des données des recensements sont valables en ce qui concerne l'analyse et la publication des données sur l'habitat. Ces lacunes sont encore plus accentuées du fait que la moindre importance accordée au recensement de l'habitat.

TABLEAU N°2: CLASSIFICATIONS UTILISEES LORS DE LA COLLECTE DES DONNEES SUR L'HABITAT

Sujets	Quelques catégories recensées
Type de bâtiment	Concession, construction isolée, immeuble, autre
Matériaux des murs	Briques en ciment, en banco, semi-dur, paille, bois, pisé, feuilles, tôle, pierre, zinc, tige, branchage, natte, béton, végétal, autre.
Matériaux du toit	Béton, tôles, tuiles, végétal, branches, nattes, zinc, bois, ardoise, chaume, banco, autre.
Matériaux du plancher	Ciment, argile, terre, bois, carreaux, terre battue, sable, autre.
Type de locaux à usage d'habitation	Maison isolée, bâtiment à plusieurs logements, immeuble d'appartement, rugo, appartement, villa, maison traditionnelle, moderne, maison individuelle, baraque, case, hutte, tente, lolwape, kroal, muzigo, autres.
Statut d'occupation	Propriétaire, locataire, logé gratuit, co-locataire, sous-locataire, logé par l'employeur, logé par la famille, logé par l'état, logement de fonction, autres.
Type d'éclairage	Electricité, pétrole, pétromax, gaz, bougie, chandelle, groupe électrogène, mazout, kérosène, autres.
Lieux d'aisance ou type d'aisance	indépendant, commun, avec chasse d'eau, latrines, WC moderne, dans la nature, sans lieu d'aisance, fosse perdue, édicule public autre, sans réponse.
Système d'alimentation en eau ou approvisionnement en eau	Robinet intérieur, robinet extérieur, puits intérieur, puits extérieur, forage, pompe, source, cours d'eau, fleuve, rivière, fontaine publique, citerne, achat, autres.
Type de combustibles utilisés pour la préparation des repas.	Gaz, charbon, feu de bois, électricité, pétrole, tourbe, + une combinaison de 2 catégories, autres.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

29. Les pays africains ont fait des efforts dans la collecte des données sur l'habitat. Dans l'ensemble, les recommandations régionales ont été suivies par la prise en compte dans beaucoup de recensements, de sujets jugés "prioritaires".

30. Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de recensements de la série 2000, les participants sont invités à faire des recommandations sur:

- sur les sujets qu'ils jugent prioritaires pour la région africaine compte tenu des nouveaux développements en matière de logement.
- la possibilité d'exploiter des documents tels que les cahiers de tournée des agents recenseurs,
- la tabulation, l'analyse et la publication des données et à cet effet compléter la liste des tableaux prioritaires selon les recommandations mondiales pour les recensements de la population et de l'habitat
- sur la collaboration entre les bureaux de recensement et les services gouvernementaux chargés de l'élaboration des programmes de logements ainsi que le secteur privé.

LISTE DE TABLEAUX PRIORITAIRES

- T1. Ménages selon les grandes catégories de locaux à usage d'habitation et nombre de ménages sans abri.
- T2. Ménages vivant dans les unités d'habitation, selon le type d'unité d'habitation.
- T3. Ménages vivant dans des unités d'habitation, selon le type d'unité d'habitation, d'une part, et selon le type de ménage, d'autre part.
- T4. Ménages selon le type de locaux à usage d'habitation, d'une part, et selon le sexe et l'âge du chef de ménage, d'autre part.
- T5. Logements classiques selon l'année (ou la période) de construction du bâtiment (dans lequel est situé le logement), d'une part, et selon le type de bâtiment et les matériaux utilisés pour la construction des murs extérieurs, d'autre part.
- T6. Unité d'habitation selon le nombre de pièces, d'une part, et selon le type d'unité d'habitation et le nombre d'occupants par unité d'habitation, d'autre part.
- T7. Ménages vivant dans des unités d'habitation, selon le type d'unité d'habitation occupé, d'une part, et selon le nombre de ménages et le nombre de pièces par unités d'habitation, d'autre part.
- T8. Locaux à usage d'habitation, selon le type de locaux à usage d'habitation, d'une part, et selon le système d'alimentation en eau, d'autre part.
- T9. Locaux à usage d'habitation occupés selon le type de locaux à usage d'habitation, d'une part, et selon le type de cabinets d'aisances, d'autre part.
- T10. Unités d'habitation occupées, selon le type d'unité d'habitation, d'une part, et selon le type d'éclairage, d'autre part.
- T11. Unités d'habitation occupées, selon le type d'unité d'habitation, d'une part, et selon l'existence de salle d'eau, d'autre part.
- T12. Ménages vivant dans des unités, selon le type d'unité d'habitation, d'une part, et selon les modalités de jouissance des ménages, et dans le cas des ménages locataires, le régime de propriété.¹ de l'unité d'habitation occupée, d'autre part.

¹ Le régime de propriété concerne les locaux à usage d'habitation et non le terrain sur lequel ils se trouvent. Deux catégories peuvent être distinguées i. propriété publique si les locaux appartiennent à l'Etat, l'administration locale, l'organisme public.

- propriété privée si les locaux appartiennent à un ménage, une société privée, une coopérative, une société immobilière.

- T13. Ménages locataires classés selon que les surfaces occupées sont louées meublées ou non meublées et selon le montant du loyer mensuel payé par chaque ménage, d'une part, et selon le type d'unité d'habitation et le nombre de ménages y vivant, d'autre part.
- T14. Unités d'habitation données à bail, selon qu'elles sont louées meublées ou non meublées et selon le montant du loyer mensuel, d'une part, et selon le type d'unité d'habitation et le nombre de pièces, d'autre part.
- T15. Unités d'habitation données à bail, selon qu'elles sont louées meublées ou non meublées et selon le montant du loyer mensuel, d'une part, et selon l'existence d'eau sous conduite et de cabinets d'aisances, d'autre part.